



Rapport annuel 2017

 **COMITÉ DE VIGILANCE**
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

Note	1
1 Contexte	1
1.1 Mandat et fonctionnement	1
1.2 Composition.....	2
1.3 Calendrier thématique.....	3
2 Visite terrain du lieu d'enfouissement.....	4
3 Travaux réalisés	4
4 Suivi du Plan de gestion des matières résiduelles	4
5 Suivi environnemental des eaux	5
6 Performance environnementale	5
6.1 Captage et mise en valeur du biogaz	5
6.2 Eaux de lixiviation	6
6.3 Reboisement sur le site.....	6
7 Bilan de l'année.....	7
7.1 Contribution au fonds de fermeture	7
7.2 Contribution au Fonds d'urgence et d'action environnementale	7
7.3 Discussions sur la lettre de crédit	8
7.4 Contrôle des goélands	8
7.5 Bilan annuel des plaintes	9
7.6 Bilan des visites du MDDELCC.....	9
7.7 Visites au site Internet	10
7.8 Autres dossiers.....	10
8 Résultats.....	10

Liste des annexes

Annexe 1 Calendrier thématique 2017	12
Annexe 2 Bilan du reboisement	14
Annexe 3 Registre 2017 des plaintes.....	16
Annexe 4 Registre 2017 des visites du MDDELCC	18
Annexe 5 Registre 2017 des visites du site Internet	20
Annexe 6 Photographie aérienne du site de Saint-Nicéphore	22

NOTE

Le rapport d'activités 2017 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore a été préparé par Transfert, puis révisé et adopté par les membres du Comité. Il résume les activités du Comité dans la dernière année et donne un aperçu des travaux à venir.

Transfert, une entreprise de conseil en participation publique, a collaboré à la création du Comité de vigilance en 2006, anime les rencontres du Comité et rédige les comptes rendus.

Le rapport annuel vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à valoriser les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à participer au Comité.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus et les présentations disponibles sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante :

www.vigilancewmst-nicephore.org

1 CONTEXTE

1.1 MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore a été mis en place en 2006, et vise à associer de plus près la communauté au suivi des activités de Waste Management (WM).

Son mandat consiste à :

- Informer les membres et la communauté à propos :
 - ◆ Des opérations du site
 - ◆ Des projets de développement
- Veiller à la conformité du lieu d'enfouissement avec les normes en vigueur
- Faire des recommandations concernant :
 - ◆ Le fonctionnement des installations
 - ◆ L'atténuation des nuisances et des impacts sur l'environnement

Le Comité rassemble des résidents du voisinage, des gestionnaires municipaux, des organismes socio-économiques, des groupes environnementaux, des élus, ainsi qu'un représentant du milieu agricole. Cette représentativité favorise la diversité des opinions exprimées, les échanges riches en points de vue et une bonne diffusion de l'information dans la communauté.

Des représentants de WM sont également présents aux rencontres pour informer les membres, répondre à leurs questions, et fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Les membres du Comité se réunissent quatre fois par année pour discuter du fonctionnement du site, des suivis environnementaux, ou encore des préoccupations soulevées dans le milieu. À la suite de chaque réunion, un compte-rendu est rédigé et vérifié par les membres.

Consultez le site Internet du Comité : www.vigilancewmst-nicephore.org

Vous y retrouverez :

- Un formulaire pour recevoir les « alertes de nuisances » électroniques
- Les coordonnées pour contacter le Comité ou WM
- Toute la documentation relative aux travaux du Comité, incluant les comptes rendus et les présentations

1.2 COMPOSITION

La composition du Comité à la fin de l'année 2017 était la suivante :

Tableau 1.1 Composition du Comité au 29 novembre 2017

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Représentants du voisinage	Citoyen (Président du Comité)	M. Jean-François Milot
	Résidente du Club du Faisan	Mme Diane Faucher
	Résident du Club du Faisan	M. Dominique Michaud
	Président du Club du Faisan	M. Patrick Roberge*
	Citoyen	M. Alain Gauthier
	Citoyen / secteur St-Lucien	M. Pierre Beaudoin
	Citoyen	M. Serge Girard
	Citoyenne	Mme Suzanne Lévesque
	Citoyenne	Mme Marie-Pascale Duvieusart
Représentants du milieu municipal	MRC Drummond	M. Michel Noël Mme Anick Verville
	Ville de Drummondville	M. Roger Leblanc Mme Stéphanie Lacoste M. John Husk*
Représentants des groupes environnementaux	COGESAF	M. Yves Gatien
	Conseil Régional de l'Environnement du Centre du Québec (CRECQ)	M. Camil Lauzière
Représentants des organismes socio-économiques	Chambre de commerce de Drummondville	M. Dominic Mercier
Représentant du milieu agricole	UPA	M. Patricia Bruger*

* nouveaux membres 2017

Deux membres du Comité, présents au début de 2017, ont quitté durant l'année :

Tableau 1.2 Départs du Comité au cours de l'année 2017

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Représentants du milieu municipal	Ville de Drummondville	M. Daniel Pelletier
Représentant du milieu agricole	UPA	M. Denis Vadnais

Représentants de WM ayant participé aux réunions du Comité en 2017 :

Tableau 1.3 Représentants de Waste Management

Représentants de Waste Management		
Représentants du site	Directeur des affaires publiques	M. Martin Dussault
	Directeur général adjoint	M. Ghislain Lacombe
	Directeur des opérations du site de Saint-Nicéphore	M. Marc-Olivier Lamothe

Représentants de Transfert ayant appuyé les rencontres du Comité en 2017 :

Tableau 1.4 Représentants de Transfert Environnement et Société

Représentants de Transfert		
Représentants de Transfert	Animateur	M. Alex Craft
	Rapporteurs	M. Dave Arseneau Mme Caroline Martel

1.3 CALENDRIER THÉMATIQUE

Le calendrier thématique annuel contient les sujets à aborder pour les quatre réunions de l'année. Cette formule vise à assurer un suivi plus fluide et périodique des divers dossiers : travaux au site, suivi environnemental, suivi des plaintes et des visites de conformité du ministère, etc.

En début d'année, une proposition de calendrier est présentée au Comité pour son adoption. En tout temps, les membres conservent la possibilité d'ajouter des points aux ordres du jours dont ils souhaitent discuter.

Les sujets suivants sont des nouveautés ajoutées en 2017 :

- Discussions sur la lettre de crédit
- Liens entre les sujets abordés et la réglementation sur les lieux d'enfouissement (REIMR)
- Bilan du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC

Le calendrier thématique 2017 complet est disponible en annexe 1.

2 VISITE TERRAIN DU LIEU D'ENFOUISSEMENT

La rencontre de septembre a débuté par une visite guidée du site de Saint-Nicéphore, qui a permis aux membres d'en apprendre sur le fonctionnement du lieu d'enfouissement :

- L'entrée des camions au site
- L'aménagement d'une cellule d'enfouissement
- Les outils pour réduire les nuisances (berme de dissimulation, neutralisants d'odeurs)
- La gestion des eaux
- Le captage du biogaz
- La valorisation du biogaz (centrale de production d'électricité, serres Demers)
- Les secteurs qui ont été reboisés sur le site

Cette année, les participants ont également pu observer l'agrandissement des serres Demers.

La visite terrain permet aux membres d'avoir une meilleure compréhension des aspects abordés au Comité. Il s'agit également d'une occasion de poser plusieurs questions à WM, qui participe et commente la visite.

3 TRAVAUX RÉALISÉS

WM fait le point de façon régulière sur les travaux en cours au site de Saint-Nicéphore. Les travaux réalisés en 2017 incluent notamment :

- L'installation d'une conduite de gaz naturel pour alimenter les serres Demers (travaux par Gaz Métro)
- La poursuite de l'aménagement d'infrastructures pour capter le biogaz (puits et tranchées horizontales)
- La poursuite et fin des travaux de nettoyage et d'entretien de la conduite de refoulement des eaux

4 SUIVI DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La MRC de Drummond a présenté le bilan 2016 du *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* au Comité. La MRC a repassé les différentes actions entreprises par la MRC, les municipalités et autres organisations sur le territoire, ainsi que les activités prévues pour 2017.

La MRC a expliqué que, selon son bilan, les actions menées jusqu'à présent ont permis de réduire la quantité de déchets résidentiels ayant été enfouis.

Enfin, les membres ont pu échanger avec la MRC, entre autres sur le droit de regard, qui limite la quantité de matières résiduelles qu'un site peut recevoir en provenance de l'extérieur de la MRC.

5 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

À la demande des membres du Comité, WM a d'abord présenté les articles du REIMR (Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles) ayant un lien avec le suivi des eaux de surface et des eaux souterraines.

Des éléments de contexte également ont été expliqués pour mieux comprendre le suivi des eaux :

- Des puits d'échantillonnage sont situés en amont du lieu d'enfouissement (là où les eaux n'ont pas été en contact avec le site) et en aval, ce qui permet de connaître :
 - ◆ Les concentrations naturelles qui ne sont pas influencées par le site de WM (aussi appelé « bruit de fond »)
 - ◆ L'impact de la présence du site
- Il arrive que le bruit de fond dans la région dépasse les valeurs fixées par le ministère pour certains éléments : fer, manganèse, azote ammoniacal et nickel (tout juste au-dessus de la limite)
- Les échantillons d'eau sont envoyés à un laboratoire accrédité par le ministère
- Les résultats sont ensuite consignés dans un rapport rédigé par un consultant et transmis au ministère

Par la suite, WM a présenté les résultats du suivi annuel de la qualité des eaux, à l'aide d'une carte interactive. Aucune problématique particulière n'a été notée en 2017.

Pour les eaux de surface, tous les points d'échantillonnage ont respecté les normes.

Pour les eaux souterraines, les dépassements observés pour le fer, manganèse, azote ammoniacal et nickel correspondent à la présence naturelle dans la région (bruit de fond). Les concentrations sont stables par rapport aux années précédentes. Du sulfure a été détecté à deux endroits, ce qui pourrait être dû à la fonte des neiges. Un suivi sera réalisé en 2017 pour le sulfure.

Des membres ont questionné WM sur le suivi nécessaire pour le sulfure et sur la méthodologie pour le suivi des eaux.

6 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

6.1 CAPTAGE ET MISE EN VALEUR DU BIOGAZ

Tous les lieux d'enfouissement au Québec ont l'obligation de capter les biogaz qui sont produits par la décomposition des matières organiques, pour ensuite les valoriser ou les détruire.

WM a d'abord rappelé les deux types de structures utilisées pour capter les biogaz :

- Les tranchées horizontales, installées au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule, qui sont en fait des tuyaux perforés et entourés de pierre nette
- Les puits verticaux, forés lors du recouvrement final des cellules, qui sont constitués d'un tuyau de PVC et d'une valve à la tête du puits pour contrôler le débit du biogaz

Ces structures sont reliées à un système d'aspiration central.

WM a ensuite dressé le bilan de la valorisation en 2017 :

- Environ 60 % du biogaz capté est valorisé de quatre façons :
 - ◆ Production d'électricité vendue à Hydro-Québec (capacité de 7,6 mégawatts)
 - ◆ Récupération d'énergie et transfert de chaleur aux serres Demers
 - ◆ Utilisation par le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER)
 - ◆ Chauffage du réacteur biologique séquentiel (pour le traitement biologique des eaux) afin de maintenir une température élevée constante

La partie du biogaz qui n'est pas valorisée (40%) est brûlée par torchères.

En 2017, WM a également partagé au Comité les résultats des suivis effectués sur le terrain pour vérifier que le réseau de captage des biogaz fonctionne bien, et qu'il n'y a pas d'émissions fugitives d'importance. Ces suivis sont réalisés sur l'ensemble du site, trois fois par année, avec un appareil qui mesure la concentration de méthane ainsi qu'un GPS. En cas de dépassement de la valeur fixée par le ministère, WM doit définir un plan d'action pour remédier à la situation.

Les membres ont posé quelques questions au sujet du biogaz, par exemple si les projections de WM tiennent compte de l'interdiction d'enfouir les matières organiques à partir de 2020.

6.2 EAUX DE LIXIVIATION

WM a rappelé au Comité que les eaux de lixiviation sont d'abord traitées par WM sur le site, avant d'être envoyées aux égouts de la Ville pour être traitées une seconde fois. Une entente avec la Ville prévoit une limite pour la charge en azote ammoniacal qui peut être envoyée dans le réseau municipal.

WM a partagé le bilan des eaux de lixiviation pour l'année 2016, montrant que les concentrations en azote ammoniacal ont respecté les limites fixées par l'entente avec la Ville.

6.3 REBOISEMENT SUR LE SITE

Depuis 2010, des projets de reboisement sont réalisés sur le site, pour stabiliser les berges, réduire le transport des sédiments dans les cours d'eau et favoriser des habitats fauniques. Ces projets sont réalisés en partenariat avec le GARAF (le Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la faune).

En 2017, WM a poursuivi le reboisement dans trois secteurs du site. 8 185 nouveaux arbres ont été plantés, majoritairement des conifères. Le bilan du reboisement est disponible à l'annexe 2.

Également en 2017, le GARAF a entamé des travaux de stabilisation des berges près du boulevard Allard, après que des résidents du secteur aient noté de l'érosion. Le GARAF a ainsi planté de la végétation, et assurera un suivi dès l'an prochain. WM a proposé de présenter le plan des travaux de stabilisation des berges lors d'une réunion en 2018.

7 BILAN DE L'ANNÉE

7.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

En vertu du REIMR (Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles), les exploitants de lieux d'enfouissement doivent se doter d'un fonds post-fermeture. Cette exigence vise à assurer la capacité des exploitants à couvrir les coûts afférents à la gestion post-fermeture du site, pour une période minimale de 30 ans. L'argent est versé dans une fiducie et ne peut servir à aucune autre activité, l'accord du ministère étant nécessaire pour retirer des sommes.

WM a rappelé au Comité que le fonds de fermeture pour le site de Saint-Nicéphore concerne la phase 3A, depuis sa mise en service en 2013. La fiducie est gérée par Desjardins. WM y verse un montant de 1,50 \$ par mètre cube de matière enfouie sur le site.

Dans son rapport transmis à la fin de l'année financière 2016, Desjardins a confirmé que la somme de 1,50 \$ est suffisante pour atteindre l'objectif fixé.

En 2016, WM a versé 757 389 \$ dans la fiducie. Le total accumulé, incluant les intérêts, était alors de 2 106 104 \$.

7.2 CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

Les fonds d'urgence et le fonds d'action environnementale relèvent d'une entente avec la Ville de Drummondville et la MRC de Drummond, à la suite du décret de 2013. Le fonds d'urgence vise à assurer que des sommes sont disponibles en cas d'urgence environnementale, alors que le fonds d'action permet de soutenir des projets environnementaux à la Ville.

En 2017, les montants versés par WM étaient de :

- ◆ 0,26 \$ la tonne pour le fonds d'urgence
- ◆ 0,77 \$ la tonne pour le fonds d'action

Voici le bilan des contributions de WM à ces deux fonds, présenté au Comité :

Tableau 1.7 Contributions aux fonds d'urgence et d'actions environnementales

	Fonds d'urgence environnementale	Fonds d'actions environnementales	Total
2013	29 591,79 \$	103 117,38 \$	132 709,17 \$
2014	34 468,73 \$	123 751,67 \$	158 220,40 \$
2015	64 785,13 \$	221 557,67 \$	286 342,80 \$
2016	60 057,46 \$	206 499,93 \$	266 557,39 \$
2017	68 628,34 \$	221 752,70 \$	290 381,04 \$
Total	257 531,45 \$	876 679,35 \$	1 134 210,80 \$

La Ville de Drummondville a partagé au Comité un bilan de l'utilisation du fonds d'action en 2017. La Ville a ainsi expliqué que dans la dernière année, 642 150 \$ ont été utilisés, soit :

- ◆ Achat de bacs de recyclage et compostage dans le cadre du programme Bac + (600 000 \$)
- ◆ Mise en œuvre du plan d'action de la rivière Saint-Germain
- ◆ Projet-pilote de collecte des matières organiques dans les ICI (industries, commerces et institutions)

7.3 DISCUSSIONS SUR LA LETTRE DE CREDIT

L'année 2017 a permis au Comité de se rappeler le contexte entourant la lettre de crédit et d'avoir des discussions sur son utilité.

À la suite des échanges, la lettre de crédit demeure encore un véhicule approprié pour répondre à la préoccupation initiale, lorsque le Comité se demandait ce qu'il adviendrait si WM faisait faillite et n'était plus en mesure d'assurer la gestion post-fermeture du site.

Une information a également été ramenée au Comité : advenant que WM ne renouvelait pas la lettre et que celle-ci venait à échéance, le ministère aurait alors 12 mois supplémentaires, c'est-à-dire 12 mois après la date d'échéance, pour réclamer l'argent. Cette information semble avoir répondu à certaines préoccupations du Comité.

Ainsi, en 2017, la lettre de crédit bancaire a été renouvelée jusqu'en 2018, pour le même montant de 11 millions \$. WM maintient son engagement à renouveler la lettre chaque année.

Cet outil vise à garantir que l'argent nécessaire à la réhabilitation des phases 1 et 2 (la phase 3 étant déjà couverte par la fiducie) sera disponible, même en cas d'insolvabilité de WM. Dans un tel cas, le ministère pourrait se servir de la lettre de crédit pour obtenir les montants nécessaires à l'exécution des travaux de réhabilitation.

7.4 CONTROLE DES GOELANDS

Depuis 2012, WM fait appel à des fauconniers pour assurer le contrôle des goélands, sauf en hiver, puisqu'il n'y a pas de besoin d'effarouchement, les goélands étant peu présents.

WM a comparé les données sur la présence des goélands pour 2017 et 2016. Celles-ci montrent que le nombre de goélands sur le site cette année est moins élevé qu'en 2016 et que les années précédentes, ce qui indique que la technique des fauconniers fonctionne bien.

WM a également expliqué que l'an dernier, les goélands sont arrivés plus tard qu'à l'habitude (en avril), en raison de la période froide qui s'est poursuivie jusqu'au printemps 2017.

Le Comité s'est questionné sur ce que prévoit la réglementation au sujet du contrôle des goélands. WM a expliqué que la réglementation indique qu'il ne faut pas générer de nuisances, et que les goélands représentent l'une des nuisances d'un lieu d'enfouissement.

Le Comité a brièvement discuté de nouvelles techniques de contrôle de goélands qui sont en voie d'être développées, par exemple des faisceaux lumineux.

7.5 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

Lorsque des plaintes sont formulées, elles sont traitées par WM qui fait le suivi nécessaire et met en place des mesures correctrices, au besoin. Lors des réunions, WM expose chacune des plaintes aux membres du Comité ainsi que les correctifs mis en place. Les membres peuvent en discuter et fournir des recommandations à WM pour limiter les désagréments vécus par le voisinage.

En 2017, sept plaintes ont été enregistrées :

- 5 liées au bruit
- 1 liée aux odeurs
- 1 liée à l'éclairage des serres Demers

WM a mentionné que sur les cinq plaintes en lien avec le bruit, quatre proviennent d'une même personne résidant au Club du Faisan. Plusieurs mesures ont été mises en place pour faire le suivi de ces plaintes :

- ◆ Réparation d'une pompe défectueuse soupçonnée d'être à l'origine du bruit
- ◆ Tournées quotidiennes et tests
- ◆ Offre de procéder à des tests acoustiques chez la personne à l'origine des plaintes

Lorsque WM a contacté la personne pour procéder à des tests acoustiques, celle-ci a mentionné qu'elle ne percevait plus le bruit.

Le registre des plaintes et le détail des mesures correctives sont disponibles à l'annexe 3.

Le Comité rappelle qu'il est possible de recevoir des « alertes de nuisances » lorsque WM prévoit effectuer des travaux pouvant causer des odeurs ou autres nuisances. Pour s'inscrire aux alertes, visiter le site Internet du Comité à :

www.vigilancewmst-nicephore.org

7.6 BILAN DES VISITES DU MDDELCC

Au cours de l'année 2017, trois visites du ministère ont eu lieu. Dans le cadre de ces visites, une inspection complète des installations et la vérification du registre au poste de pesée sont réalisées par le ministère.

WM a informé le Comité que l'entreprise a reçu un avis de non-conformité en 2017 en raison d'un oubli de mesurer un paramètre dans un échantillon de sol de recouvrement. Cela n'a pas causé d'impact pour l'environnement, et aucun suivi n'était nécessaire.

Le ministère a également émis un avis de non-conformité pour ne pas avoir réalisé de suivi sonore des opérations de WM en 2016. WM a expliqué que les conditions ont été difficiles pour effectuer les relevés sur une période de 24 heures : vents trop forts, travaux routiers bruyants à proximité.

WM a compensé par la réalisation de deux suivis en 2017, en juillet et en novembre. L'avis du ministère ne nécessitait pas non plus de suivi.

Le Comité s'est montré intéressé à en savoir plus sur le suivi sonore. Le sujet sera donc abordé en 2018.

Enfin, le ministère a également partagé une observation concernant la tonte de la végétation près des bassins de traitement des eaux, afin d'éviter que celle-ci n'endommage les membranes. WM a rapidement éliminé la végétation à cet endroit.

Le registre de ces visites est présenté à l'annexe 4.

7.7 VISITES AU SITE INTERNET

WM a partagé les statistiques de visites du site Internet du Comité en 2017 : www.vigilancewmst-nicephore.org.

Il en ressort que les périodes où les visites ont été plus nombreuses étaient :

- En mars (avis de convocation d'un comité)
- En juin (alerte odeurs et avis de convocation d'un comité)
- En octobre et novembre (alertes odeurs)

Le rapport détaillé de *Google Analytics* est présenté à l'annexe 5.

Les membres ont partagé des suggestions d'amélioration au site Internet. Une révision du site est prévue en 2018.

7.8 AUTRES DOSSIERS

En 2017, le Comité a suivi une demande transmise au ministère responsable des transports, pour avoir l'autorisation d'installer une affiche interdisant l'utilisation de freins moteurs à l'entrée du Club du Faisan.

Le ministère avait répondu à WM que la demande doit provenir de la municipalité. Par ailleurs, le ministère ne privilégie pas l'interdiction des freins moteurs, mais plutôt des mesures incitatives.

La Ville de Drummondville, présente sur le Comité, a déposé une demande au ministère, laquelle a été acceptée. La Ville pourra ainsi installer des pancartes qui incitent à ne pas utiliser les freins moteurs.

8 RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore conclut sa douzième année d'activités régulières.

En plus d'assister aux réunions, les membres étudient les rapports et présentations qui leur sont remis, effectuent des visites terrain, se documentent sur les dossiers sensibles et continuent de surveiller régulièrement les activités du site et leurs impacts possibles.

En résumé, pour l'année 2017, le Comité a effectué un suivi attentif de différents dossiers, dont l'évolution des travaux en cours, le suivi de la qualité des eaux, la gestion du biogaz, ainsi que les engagements financiers de WM dans différents fonds.

Le Comité s'est également informé sur ce que prévoit la réglementation (le REIMR) afin de mieux pouvoir faire des liens avec les sujets discutés lors des rencontres.

Par ailleurs, une discussion a été rouverte sur la lettre de crédit, permettre de mettre en contexte les nouveaux membres, puis de réévaluer et confirmer la pertinence de ce mécanisme.

Enfin, les membres du Comité ont assuré un suivi systématique de chaque plainte adressée à WM et des visites de conformité effectuées par le ministère.

L'année 2017 a été riche en échanges et plusieurs suivis sont prévus pour 2018, par exemple une présentation du suivi sonore réalisé sur le site et le partage du plan de stabilisation des berges par le GARAF.

Annexe 1

Calendrier thématique 2017



PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL DES THÈMES À ABORDER AUX
RENCONTRES DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SAINT-NICÉPHORE
VERSION 2017

TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TRIMESTRE 4
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation du rapport annuel ▪ Retour sur les travaux de l'année écoulée et aperçu des travaux à venir : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Travaux divers sur le site ➢ Travaux des Serres Demers ▪ Lettre de crédit (discussion) ▪ Points d'intérêt de la réglementation (discussion) ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi environnemental des eaux : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Eaux de surface ➢ Eaux souterraines ➢ Eaux de lixiviation ▪ Suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Drummond ▪ Contribution au fonds de fermeture ▪ Lettre de crédit (discussion) ▪ Points d'intérêt de la réglementation (suivis thématiques) ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite du site ▪ Performance environnementale : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Biogaz ➢ Reboisement et aménagements fauniques ▪ Points d'intérêt de la réglementation (suivis thématiques) ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de l'année écoulée : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale ➢ Mise à jour sur l'utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville ➢ Lettre de crédit (renouvellement) ➢ Contrôle des goélands ➢ Bilan annuel des plaintes ➢ Bilan des visites du MDDELCC ➢ Visites au site Internet ▪ Varia
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MDDELCC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MDDELCC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MDDELCC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MDDELCC

Annexe 2

Bilan du reboisement

Bilan : 80 842 arbres et arbustes plantés			
Année	Arbustes	Tiges (saule, spirée, cornouiller)	Arbres
2010	336		1 581
2011	800		8 500
2012	975	1 500	9 268
2013		800	11 574
2014	220		12 698
2015	200	800	11 115
2016			12 290
2017			8 185
Sous-total	2 531	3 100	75 211
TOTAL	80 842		



Annexe 3

Registre 2017 des plaintes

Registre 2017 des plaintes

Date de la plainte	Température	Secteur	Nature de la plainte	Mesure(s) corrective(s)
20 février 2017	Ensoleillé	Citoyen Club du Faisan	Bruit	<ul style="list-style-type: none"> ● Tournée matinale des installations ● Pompe de condensat défectueuse arrêtée et réparée
20 mars 2017	Blizzard de neige	Citoyen Club du Faisan	Bruit	<ul style="list-style-type: none"> ● Tournée journalière d'inspection des équipements ● Aucune anomalie détectée
11 avril 2017	6°C Vent Nord	Citoyen Club du Faisan	Bruit de pompe	<ul style="list-style-type: none"> ● Tournée journalière d'inspection des équipements ● Aucune anomalie détectée
25 avril 2017	15°C Vent Est	Citoyen Club du Faisan	Bruit de pompe	<ul style="list-style-type: none"> ● Rencontre de la personne plaignante ● Explication du suivi acoustique qui sera effectué
13 octobre	N/A	Citoyen	Odeur	<ul style="list-style-type: none"> ● Travaux de maintenance des génératrices à la centrale ● Ajustement du captage de façon à limiter les odeurs ● Alerte d'odeur émise pour la durée des travaux
20 octobre	N/A	Citoyen	Bruit	<ul style="list-style-type: none"> ● Arrêt d'un surpresseur défectueux pour réparation
27 novembre	N/A	Citoyen	Éclairage (serres Demers)	<ul style="list-style-type: none"> ● Discussion avec les dirigeants de la serre ● Mise en contact du plaignant avec eux

Annexe 4

Registre 2017 des visites du MDDELCC

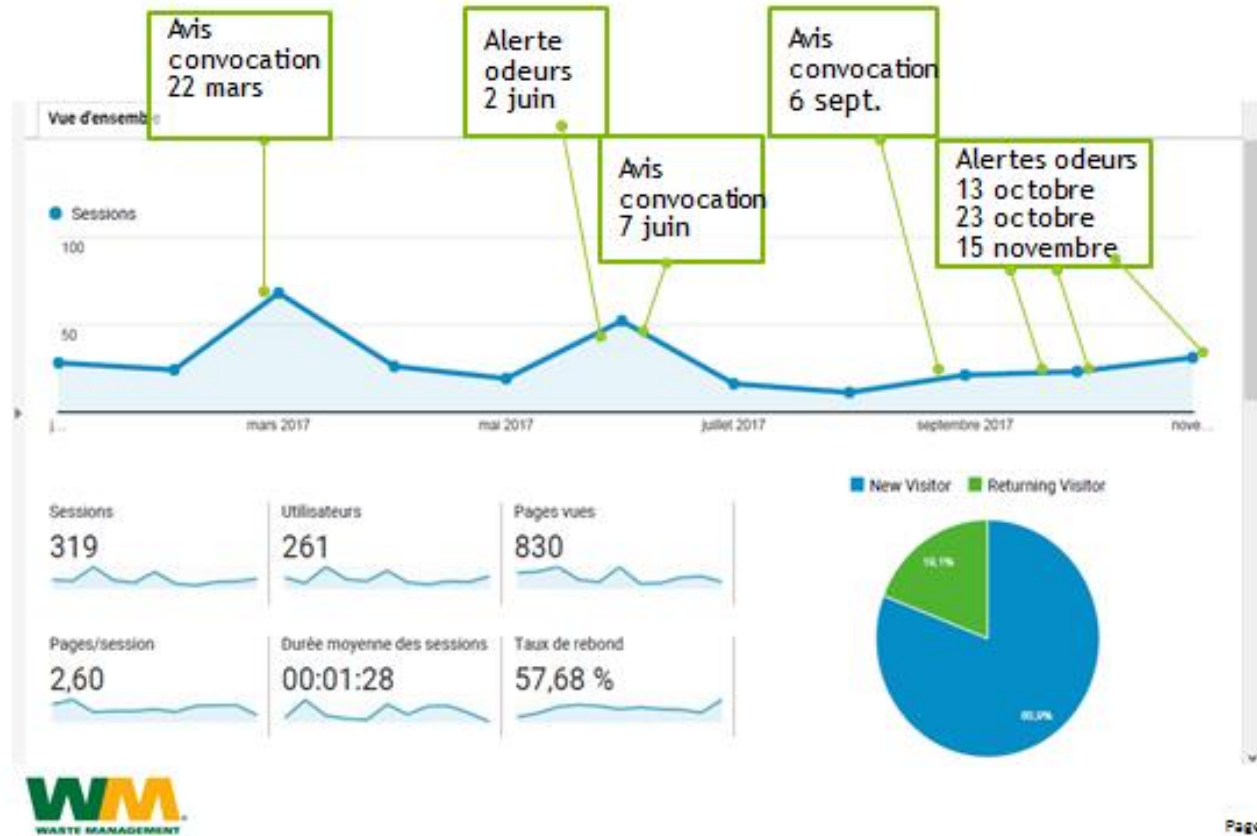
Registre 2017 des visites du MDDELCC

Date	Raison de la visite	Commentaires reçus	Correctif apporté
13 janvier	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Aucun	Aucun
17 mai	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Aucun	Aucun
24 août	Visite de routine	Demande de tondre la végétation autour des bassins	Tonte de la végétation

Annexe 5

Registre 2017 des visites du site Internet

Visites au site Internet



Page 16

Annexe 6

Photographie aérienne du site de Saint-Nicéphore

